

L'Agenda 21 local, un mode alternatif de gestion territoriale pour la ville d'Annaba (Nord-est algérien). Réalité ou utopie?

Amina MELLAKH⁽¹⁾ & Pr. Anissa ZEGHICHE⁽²⁾

1 Département Aménagement, Université Badji Mokhtar-Annaba, amina.mellakh@univ-annaba.dz

2 Département Aménagement, Université Badji Mokhtar-Annaba, boukhemisk@yahoo.com

Soumis le: 29/10/2015

Révisé le: 04/05/2017

Accepté le: 15/01/2018

Résumé

La gestion territoriale ne peut être réduite à une politique publique, mais devrait être une action publique concertée et approuvée par tous les acteurs pour apaiser les tensions, renforcer le système démocratique et regagner la confiance des citoyens. De plus, la concertation constitue une réponse partielle aux difficultés méthodologiques nouvelles introduites par la gestion territoriale, puisqu'elle vise à réduire les inégalités du pouvoir, à corriger les asymétries d'information et de communication et à impliquer réellement les acteurs dans les processus de décision. L'Agenda 21 local, par sa dimension stratégique, est un cadre propice à une réelle concertation entre les différents acteurs locaux.

Mots-clés : Annaba, citoyen, concertation, agenda 21 local, perception, pratique.

**Local Agenda 21, an alternative method of territorial management for Annaba city.
Reality or utopia?**

Abstract

The territorial management cannot be reduced to a public policy, but it should be a concerted action, approved by all the actors to ease the tensions, to consolidate the democratic system and to regain the confidence of the citizens. Furthermore the dialogue and the participation represent a partial answer to the new methodological difficulties introduced by the territorial management, as they aim to reduce the disparities in power, to correct the asymmetries of information and communication and to involve effectively the actors in the decision processes. Local Agenda 21, through its strategic dimension, is a framework favorable to a real dialogue between the local actors.

Keywords: Annaba, citizen, dialogue, local agenda 21, perception, practice.

الأجندة 21 المحلية، كبديل للتسيير الإقليمي لمدينة عنابة
حقيقة أم حلم؟

ملخص

برزت منذ تسعينيات القرن العشرين، فكرة التشاور منهجاً جديداً في التسيير المحلي ورداً جزئياً على الصعوبات المنهجية التي يعرفها تسيير الجماعات المحلية، وعلى الاحتجاجات الكثيرة والمطالب الاجتماعية للمواطنين التي أصبحت أكثر تميزاً وإلحاحاً. في ضوء التجارب المجسدة في جميع أنحاء العالم، يبدو من الواضح أن أفضل وسيلة لإدراج وإقامة حوار وتشاور حقيقي بين جميع الأطراف الفاعلة في عمليات اتخاذ القرار هي الأجندة 21 المحلية التي تهدف أساساً إلى إقامة إستراتيجية ومخطط عمل مشترك لتهيئة الإقليم لتعزيز النظام الديمقراطي وكسب ثقة المواطنين.

الكلمات المفتاحية: عنابة، مواطن، تشاور، أجندة 21 المحلية، تصور، ممارسة.

Auteur correspondant: Amina MELLAKH, amina.mellakh@univ-annaba.dz

Introduction:

La collectivité locale et les citoyens sont deux systèmes d'acteurs qui œuvrent, théoriquement, pour le même intérêt général, puisque la vie communautaire sous-entend d'être capable d'aller au-delà de ses intérêts personnels vers plus de partage, de concession et de compromis. Toutefois, la collectivité locale, par sa présence décentralisée sur le territoire, par son pouvoir de décision, par sa vocation de service direct à la population, par ses obligations d'information, de consultation et d'encadrement des acteurs locaux, devrait jouer un rôle fédérateur sur son territoire. Aussi, la gestion urbaine ne saurait être réduite à une politique publique, mais devrait être une action publique concertée et approuvée par tous les acteurs pour apaiser les tensions, pour renforcer le système démocratique et le plus important pour regagner la confiance des citoyens. L'enjeu est de taille: reconquérir la ville.

A ces égards, si la participation citoyenne a été longtemps considérée comme un contre-pouvoir, un rempart contre l'hégémonie des gouvernants, un facteur d'apprentissage pour le citoyen; aujourd'hui, la participation et la concertation constituent une réponse partielle aux difficultés méthodologiques nouvelles introduites par la gestion territoriale, qui consiste:

- À réduire les inégalités de pouvoir,
- à corriger les asymétries d'information et de communication
- et à impliquer réellement les acteurs dans les processus de décision⁽¹⁾.

Le tout pour permettre une complémentarité dans les actions et une meilleure synergie entre les acteurs⁽²⁾.

Si la teneur de ces principes de gestion territoriale font largement consensus et constituent des préceptes du développement durable⁽³⁾, les modalités opératoires, par contre, suscitent plus de réserves voire de divergences; et les difficultés à surmonter sont nombreuses. Comme le précise Jaglin S⁽⁴⁾, si l'intérêt pour la gestion est accompagné d'une résurgence des discours sur la «participation citadine»; des incertitudes demeurent pourtant quant aux modalités concrètes de fonctionnement du triptyque gestion-décentralisation-participation. En effet, il n'est guère évident de construire du consensus sur un mode de vie en société présupposant une certaine conception du moral, du normal, du désirable à partir des rapports inégaux, asymétriques et hiérarchisés entre divers acteurs et groupes d'acteurs^(5, 6, 7).

Cependant, les difficultés, les incertitudes et les complexités ne devraient pas décourager; bien au contraire, elles devraient stimuler la réflexion et l'action. Ainsi, en œuvrant pour l'ancrage d'une démarche de la concertation, les visées sont une réconciliation du citoyen avec son environnement et le renforcement du dialogue société civile-décideurs sur la recherche concertée de solutions aux problèmes de leur territoire. Le meilleur cadre pour établir, aujourd'hui, une réelle concertation entre les différents acteurs agissant sur le territoire paraît être l'Agenda 21 Local. Qu'en est-il en Algérie en général et à Annaba en particulier? Comment sont perçus les concepts de développement durable et d'Agenda 21 local par le leadership local et par les citoyens Annabis? Et qu'en est-il réellement de l'application de l'Agenda 21 local et de la pratique de la concertation dans la commune d'Annaba ?

La finalité du présent article est d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions. Pour ce faire, il est proposé, dans un premier temps, une analyse des outils mis en place, dans le contexte algérien, pour promouvoir la concertation et, à travers celle-ci, la participation des citoyens.

Dans un deuxième temps, il est tenté de dévoiler à partir d'une enquête de terrain le rapport qu'a le citoyen avec le territoire et sa représentation de l'État et des associations activant à Annaba, d'en déduire les répercussions sur la vie et la gestion de la ville d'Annaba pour déboucher sur des préconisations pratiques pouvant servir de plateforme à une ébauche d'Agenda 21 ayant pour thème «Apprendre à vivre et à travailler ensemble à Annaba», et dont le principal enjeu est l'amélioration de la qualité de vie.

L'agenda 21 Local, un outil pour revisiter le territoire et les territorialités:

À l'instar d'autres collectivités locales des pays du Sud en ce XXI^e siècle, celles de l'Algérie sont confrontées à des défis majeurs dont ceux de gérer et maîtriser la croissance

effrénée de l'urbanisation, de satisfaire les besoins qui l'accompagnent, de réduire les inégalités, de faire face à des mutations sociétales, de tenir compte et d'atténuer la vulnérabilité et les impacts sur l'environnement proche et lointain. C'est dire qu'elles se retrouvent face à de sérieux problèmes de maîtrise spatiale et de régulation sociale.

Ces problèmes sont d'autant plus prégnants qu'à une instabilité et à une complexification des systèmes urbains s'opposent une relative inefficacité des politiques publiques et des moyens de leur mise en œuvre (législatifs, institutionnels, financiers, techniques, etc.). Cet écart traduit une certaine difficulté des institutions à s'adapter aux mutations des valeurs socioéconomiques et socioculturelles en cours⁽⁸⁾.

D'une part, ces institutions sont dotées d'instruments législatifs inadéquats et incomplets voire obsolètes. Les lacunes existantes dans la législation, l'inflation juridique¹ et la dispersion des prérogatives propres aux collectivités entre les différents codes (code de la commune, code de la wilaya, code de l'environnement, ...etc.), perturbent considérablement le fonctionnement et l'action de ces organismes.

Dans de tels contextes les prises de décisions et les actions se font dans la précipitation afin de répondre rapidement à des demandes sociales les plus pressantes et les plus exigeantes. Ces actions marquées par l'improvisation, n'ont pas donné, aux gouvernants ni aux gouvernés, le délai nécessaire pour les appliquer ni même pour les évaluer.

D'autre part, telle que conçue, la gestion territoriale de la ville algérienne confère, généralement, aux citoyens un rôle passif et les confine dans une situation de demandeurs permanents, favorisant et facilitant leur indifférence, dès lors que les actions se décident en dehors d'eux et parfois en dépit de leurs aspirations véritables. De telles pratiques ont contribué au creusement du fossé entre citoyens et collectivités locales, à un affaiblissement du lien social de proximité⁽⁹⁾, à une montée de l'individualisme et de l'incivilité. Les valeurs qui faisaient la fierté de la société algérienne, tels que la solidarité, la concertation et l'engagement tant pour son quartier ou sa ville que pour son pays, tendent aujourd'hui à s'effacer⁽¹⁰⁾.

Les villes se métamorphosent sous le jeu de mutations affectant de façon structurelle tous les registres fondateurs d'une société. Leurs transformations s'opèrent à plusieurs échelles et à plusieurs vitesses et animées par des processus d'évolution dynamiques, rendent ainsi mouvantes les réalités matérielles et symboliques de la ville et complexifient la nature des rapports d'une multiplicité d'acteurs au territoire. Fréquemment, elles sont décriées pour cristalliser les inégalités socio-spatiales (frustrations, marginalisations, exclusions, dysfonctionnements, injustices, conflits, violences, voire des crises politiques)⁽¹¹⁾ et la dégradation de la qualité environnementale⁽¹²⁾.

Aspirer à un avenir meilleur sous-entend l'implication de tous, la conscience de chacun de la nécessité du changement et un fondement légal pour la concertation dont la finalité serait l'assise d'une société responsable, citoyenne et solidaire. Dans cette perspective, la collectivité locale doit non seulement dépasser le simple rôle d'exécution, pour devenir acteur et initiateur de développement économique, social et culturel, mais également accepter et pratiquer le jeu du débat public.

Compte tenu du rôle majeur des collectivités locales pour la mise en place d'une démarche de développement durable, l'Agenda 21 local représente, pour elles, un document de référence, un outil de planification, de suivi et d'évaluation et un cadre légal pour encourager la dynamique sur le territoire par la concertation et la participation autour de projets. Il offre une opportunité à la collectivité de s'ouvrir à la population et aux autres acteurs du territoire, pour faire émerger de nouvelles idées, et pour exploiter les potentialités locales de façon optimale. Il privilégie aussi une approche coopérative fondée sur des choix concertés, sur des compromis et des arbitrages. Il est, à ces égards, une opportunité d'enrichir le dialogue entre des acteurs aux logiques diverses, d'améliorer les canaux d'information offerts aux citoyens et d'associer ces derniers au débat public sur les grandes orientations et à leur réalisation.

Certes l'Agenda 21 local n'est pas un outil miracle qui va améliorer brusquement la qualité de vie au sein de la collectivité, mais son intérêt réside dans cette nouvelle approche de gestion locale qui permet de passer d'une démocratie représentative à une démocratie participative, qui prône la transversalité et la transparence, et qui vise l'ancrage d'une société responsable, citoyenne et solidaire. Bref, l'Agenda 21 local représente un cadre de référence, un carnet de route pour la collectivité pour interroger ses politiques, ses actions, ses pratiques et ses projets et pour mieux guider les actions à long terme. Il constitue un processus, à la fois, d'autocritique et d'auto-amélioration qui permet de développer une approche globale de management, d'encourager une meilleure cohérence entre les actions et les moyens sectoriels et de maîtriser les dépenses publiques⁽¹³⁾.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 local en Algérie. Une démarche prématurée⁽¹⁴⁾ :

L'Algérie s'est montrée, depuis son indépendance, très impliquée dans les questions environnementales.

Sa première adhésion à une convention internationale date de 1963. Mais la réelle préoccupation était moins écologique que sa volonté d'exister sur la scène internationale. Puis, la crise économique et politique qu'a traversée l'Algérie à partir de 1985, et les changements institutionnels intervenus dans les années 1990 ont retardé la mise en place des dispositions réglementaires pour l'application de la convention de Rio de Janeiro et notamment l'Agenda 21. Ce n'est qu'après 1997, l'année de la Conférence de suivi de la CNUED² sur l'application de l'Agenda 21, que l'Algérie a enclenché la mise en œuvre d'un Rapport national qui présente l'état d'avancement de l'application de l'Agenda 21, en vue de participer au Sommet de la terre sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002.

Dans cette perspective, et dans le cadre du premier Rapport national sur l'État et l'avenir de l'Environnement (RNE 2000), l'État Algérien s'est engagé à préparer une stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD).

Selon ce Rapport National Algérie, préparé pour le Sommet Mondial du Développement Durable qui s'est déroulé à Johannesburg en 2002⁽¹⁵⁾ ; une « charte pour l'environnement et le développement durable » a été établie au niveau des communes dans le cadre du plan de relance économique 2001-2004 et du PNAE-DD.

Cette charte a pour objet de déterminer les actions à mener par les autorités communales en matière de conservation de l'environnement et de la conduite de politiques dynamiques dans le domaine du développement durable. Elle définit en outre les principes devant régir l'action environnementale dans divers domaines d'intervention.

Cette charte se décompose en 3 parties:

- Une déclaration générale qui engage les élus locaux dans la politique générale du développement durable;
- Un plan d'action (agenda 21 local);
- Et l'établissement d'indicateurs environnementaux pour la période 2001- 2004.

Il est précisé aussi qu'un canevas général a été délivré aux communes pour servir de base à la proposition des actions. Un set d'indicateurs a été joint aux canevas pour établir un tableau de bord communal⁽¹⁶⁾.

Il est mentionné aussi dans un rapport du CNES (Conseil National Economique et Social), concernant la prise en charge de l'environnement au niveau des collectivités locales datant de 2003⁽¹⁷⁾, que la ville d'Oran avait déjà établi un Plan Local d'Action de l'Environnement et du Développement Durable (PLAE-DD) et qui constitue un exemple à suivre pour les autres collectivités locales. Malheureusement aucune information n'a pu être retrouvée concernant ce plan d'actions. Le « comité 21 méditerranée » mentionne l'existence d'un « comité 21 Algérie »⁽¹⁸⁾ qui aurait initié quelques agendas 21 locaux en Algérie à l'exemple des communes de Tipaza, Blida et quelques quartiers d'Alger³. Mais ne pouvant vérifier la réalité de ces projets, on ne peut conclure de l'existence de démarche Agenda 21 Local en Algérie.

Cette stratégie de développement durable est très ambitieuse et très généreuse dans ses intentions, mais elle est arrivée trop tôt sur un territoire qui n'était pas préalablement préparé⁽¹⁹⁾. Les principes de consultation, de concertation, de participation citoyenne et d'implication des acteurs économiques dans la gestion urbaine n'ont été abordés que des années plus tard dans la loi portant orientation de la ville (loi 06-06 du 20 février 2006). Quant aux indicateurs, aucune méthode n'est indiquée pour effectuer une évaluation de la situation de la commune⁽²⁰⁾. Ce qui explique partiellement le désengagement des communes à souscrire aux principes de cette charte communale. Mais en réalité les résultats de notre enquête de terrain ont montré que les élus locaux ignorent jusqu'à l'existence de cette charte⁽²¹⁾.

La ville d'Annaba à l'épreuve de la concertation territoriale:

Selon le Schéma National d'Aménagement du Territoire SNAT 2030, il est question de faire de la ville d'Annaba une métropole régionale vectrice de compétitivité, un environnement d'affaires et génératrice de croissance. Mais, de l'avis de ses citoyens, comment prétendre à ce rang, quand on arrive difficilement à gérer son quotidien?

La dégradation de la qualité de vie, la sous-valorisation des potentiels de la ville, la déficience des services publics, la prolifération des fléaux sociaux, sont autant de problèmes qui font que les citoyens s'accordent à dire que la ville d'Annaba n'est pas facile à vivre.

Le besoin de changement se fait donc sentir afin de prendre en charge une population jeune qui vit une crise multidimensionnelle.

De ces positionnements contradictoires découle la difficulté de traiter la concertation, la participation, les pratiques sociales, les pratiques du pouvoir; des notions annotées d'une part de subjectivité. C'est ici que se situe toute la difficulté à analyser, à interpréter et à concilier des jugements et des avis divers, émanant d'acteurs dissemblables, dont les motivations, les attentes et les engagements sont différents et disparates.

Approcher les notions de concertation et d'Agenda 21 local à Annaba. Une question de méthode:

Dans le cadre de la préparation d'un travail de magistère (Mellakh A⁽²²⁾), un travail d'enquête sur terrain a été mené entre février 2008 et mars 2010, auprès de trois catégories d'acteurs choisies sur la base de la typologie des parties prenantes, selon Mitchell et Wood⁽²³⁾, fondée sur les critères de pouvoir, de légitimité et d'urgence des demandes.

- La partie prenante dépendante: les citoyens, premiers concernés par leur ville, par les opérations d'aménagement et par les projets de développement. Ils expriment des demandes légitimes et urgentes mais n'ont pas le pouvoir nécessaire pour atteindre leurs objectifs.
- La partie prenante dominante: Le président de l'Assemblée Populaire d'Annaba (le Maire, mandat 2007-2012), premier responsable de la ville, possédant pouvoir et légitimité.
- La partie prenante discrétionnaire: les associations, légitimes mais n'ont pas encore, en Algérie, un pouvoir d'influence ni sur la collectivité ni sur les citoyens. Ce sont des partenaires potentiels et indispensables pour la concrétisation des projets locaux.

Dans une première étape, il a été entrepris une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de 300 ménages résidant à Annaba choisis par le mode aléatoire. Le questionnaire a été distribué dans des écoles de douze (12) quartiers de la ville (sur trente-six 36 recensés par la commune), une école par quartier. Le choix des quartiers s'est fait selon le découpage de la ville en secteurs urbains (au nombre de cinq), selon la situation géographique et selon la typologie de l'habitat.

Dans une deuxième phase il a été effectué un entretien avec le président de l'Assemblée Populaire Communale d'Annaba et un questionnaire lui a été adressé.

La troisième et dernière phase du travail d'enquête est celle consacrée aux entretiens avec deux associations (Association AFAD et Association Bled Anneb⁴) activant sur le territoire de la commune d'Annaba.

La conception des questionnaires et l'analyse des réponses ont été les étapes les plus difficiles du fait que l'on s'est intéressé à trois différentes catégories; et donc il fallait parvenir

à formuler des questions qui puissent, à la fois, être adaptées à chaque catégorie enquêtée, et répondre aux objectifs de l'étude, être compréhensibles et sans ambiguïtés. La finalité du travail d'enquête est double: diagnostiquer la faisabilité d'une démarche de concertation dans le contexte algérien, et définir, selon les avis des acteurs enquêtés, les domaines sur lesquels l'Assemblée Populaire Communale (APC) d'Annaba devrait intervenir en priorité, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de revaloriser l'image de la ville. Ces suggestions constitueront un canevas pour un Agenda 21 local pour la ville d'Annaba, basé sur les besoins réels des citoyens.

Les concepts de développement durable et d'Agenda 21 local. Entre flou et méconnaissance:

Des résultats de l'enquête, il ressort que, malgré plus de vingt années d'existence en Algérie, le flou entoure toujours les concepts de développement durable et d'Agenda 21 local.

On associe jusqu'à aujourd'hui le développement durable à la protection de l'environnement; quant au concept d'Agenda 21 local, il reste pratiquement méconnu. En effet, moins de 40 % des citoyens de la ville d'Annaba enquêtés, connaissent globalement le sens du concept de développement durable, 54 % en ont déjà entendu parler.

Quant à l'Agenda 21 Local, 86 % des enquêtés ignorent complètement son existence, seule une minorité atteste connaître le concept ou en a seulement entendu parler sans en connaître vraiment le sens.

Cette relative méconnaissance n'est pas le propre des citoyens; le président de l'APC (mandat 2007-2012) et les responsables des associations ont déclaré également ne pas connaître le concept d'Agenda 21 Local.

L'explication la plus plausible à cette méconnaissance généralisée concernant l'Agenda 21 local est due à l'inexistence, au niveau local, de textes officiels citant l'Agenda 21 local ou la stratégie de développement durable et exigeant la mise en place d'une charte communale, comme il est présumé dans le discours officiel, dans le PNAE-DD. En effet, le concept est resté jusqu'à aujourd'hui confiné dans les écrits et les rapports des organisations et des collectivités, sans avoir eu de couverture médiatique importante contrairement au concept de développement durable (qui reste malgré tout incompris).

Donc première constatation, les modalités réglementaires étant absentes, la mise en place d'un Agenda 21 Local ne devient plus une mission évidente.

Les formes de concertation engagées par l'APC. Ephémères et restreintes:

Le président de l'APC d'Annaba (mandat 2007-2012), tout en reconnaissant la nécessité de l'implication des citoyens et la société civile dans la gestion de la ville, il a avoué que le travail participatif, entrepris par l'APC est, actuellement, insuffisant voire même insignifiant. Seulement deux réunions ont eu lieu depuis 2009, la première en avril 2009 et la deuxième en janvier 2011, soit une réunion tous les deux ans.

Selon le maire d'Annaba, la gestion se limite à l'exécution quasi machinale des tâches quotidiennes; et l'esprit d'initiative et innovateur est absent et même s'il existe il est rapidement découragé car les compétences font souvent peur. À cet égard, il affirme ne pas avoir les coudées franches et qualifie l'entité administrative d'organisme qui s'autogère, une machine huilée qui fonctionne même en l'absence d'assemblée élue; une manière détournée d'évoquer la forte inertie causée par la suprématie du pouvoir central (wilaya) sur le pouvoir local (commune). Pour preuve, des réunions et des débats publics qui sont théoriquement du ressort du Président de l'APC sont organisés par la wilaya d'Annaba. Elles regroupent les présidents des douze assemblées populaires communales de la wilaya d'Annaba en présence de tous les acteurs sociaux de la wilaya. Aussi, en plus de la faible fréquence des réunions, il est remis en cause la procédure de la préparation et du déroulement des rencontres avec la société civile.

Des réunions d'une telle amplitude géographique sont d'une efficacité amoindrie et relèvent beaucoup plus de l'information, sur les projets en cours ou projetés à l'intention des acteurs de la société civile, que de la concertation et de la participation. Il est évident que la

participation pour un travail de coproduction est plus effective avec un groupe restreint de personnes et à une échelle plus petite (au niveau d'un quartier ou d'un secteur urbain). Plusieurs facteurs conditionnent le succès d'une telle démarche:

- Le temps de la connaissance et de la reconnaissance mutuelle des acteurs;
- Le temps de réflexion autour des projets et des actions à débattre;
- Le temps de l'échange d'information;
- La pratique du débat contradictoire. Il est essentiel d'être capable et prêt à écouter autrui, surtout de la part des élus. Des incidents de parcours ont fait que les citoyens deviennent réticents à exposer leurs idées et leurs opinions (cf. Encadré).

Un président d'un comité de quartier de la ville d'Annaba a été poursuivi en justice par les douze maires de la wilaya pour propos calomnieux, lors d'une rencontre du wali et les maires avec la société civile, portant sur la problématique des manifestations et des protestations citoyennes dans la wilaya, organisée par la wilaya d'Annaba le 16 avril 2009. Cette rencontre a été, en quelque sorte, une confrontation entre les citoyens et leurs élus pour situer les responsabilités des uns et des autres, pour mettre fin au phénomène des émeutes. Les critiques de ce citoyen envers les élus et leurs prédécesseurs n'ont pas été bien acceptés et lui ont valu une poursuite judiciaire.

(*El Watan*, «Annaba: 12 maires poursuivent un citoyen en justice», le 04 août 2009).

Cet incident atteste que les responsables locaux ne sont pas encore prêts à assumer leurs responsabilités et à affronter les critiques d'autrui. La citoyenneté et la démocratie participative ne sauraient opérer sans un changement des mentalités, une remise en question de soi et l'acceptation du jeu de la confrontation.

Cela vient conforter l'avis des associations enquêtées selon lequel la pratique de la concertation et l'ouverture du dialogue avec la société civile dépend très largement de la personnalité et du profil professionnel du Président de l'APC. Elles relatent que si le maire élu en 2002 a affiché clairement sa pleine disposition à dialoguer et à prendre en considération les propositions des associations locales, son successeur est resté distant de la société civile.

La participation comme une simple formalité:

La concertation et la participation des citoyens dans les affaires qui les concernent, sont deux concepts phares du discours officiel et de la constitution. Donc participer à la gestion est un droit constitutionnel indiscutable: «L'Assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.» (Chapitre III, Article 16 de la Constitution). « L'Assemblée élue constitue le cadre dans lequel s'exprime la volonté du peuple et s'exerce le contrôle de l'action des pouvoirs publics» (chapitre III, article 14). Mais dans les faits, le citoyen ne participe à la gestion et au contrôle des actions publiques qu'à travers l'assemblée élue, signifiant qu'il n'y a pas encore de place pour une participation citoyenne directe. Il faut dire que sans une réglementation stricte, la participation citoyenne est vouée à être réduite à une référence et une recommandation dans le discours officiel.

C'est ce qui explique que les collectivités locales, y compris celles de la commune d'Annaba, n'accordent pratiquement que peu d'importance à la participation, et se contentent de quelques opérations ponctuelles et éphémères d'embellissement urbain, en association avec le comité de quartier, sans daigner même informer les habitants.

Ce sont des opérations «alibi», qu'on utilise pour agrémenter les exemples de participation et pour justifier leur travail participatif. Ces initiatives sont certes louables, mais devraient être plus fréquentes (quatre opérations seulement depuis 2007) et médiatisées. On n'entend parler de ces opérations qu'après leur déroulement. Si ce n'est les quelques articles de presse, elles seraient restées complètement invisibles. Elles ne font l'objet d'aucune campagne

d'information et de sensibilisation, et l'information circule beaucoup plus par les voies informelles, comme l'indique les résultats de l'enquête, que par la voie officielle. C'est ce qui explique que les quelques opérations participatives soient restées invisibles et n'ont pas eu l'écho souhaité.

En d'autres termes, la participation n'est qu'une formalité de plus dans la gestion de la ville d'Annaba.

La gestion locale. Défaillante et loin du citoyen:

Aux yeux de nombreux spécialistes⁽²⁴⁾, la relation entre le citoyen et les pouvoirs publics apparaît comme un conflit structurel et permanent. Ce constat a été vérifié lors de la présente enquête.

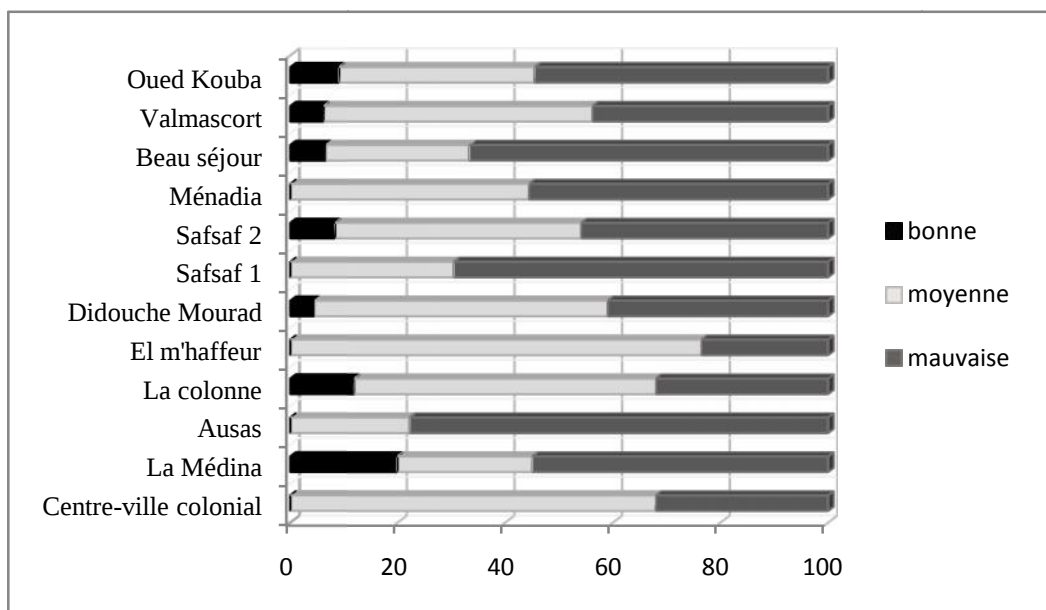
Selon les citoyens enquêtés, la gestion de la ville d'Annaba par l'Assemblée communale élue est moyenne voire mauvaise (fig.1) et le rapprochement pouvoirs publics/ citoyens n'est que conjoncturel.

Selon eux, les élus locaux ne sont visibles qu'en période électorale ; une pratique de distanciation des élus incitant la méfiance voire la déviance des citoyens à l'égard des décideurs locaux et de tout ce qui peut les représenter, sans faire de distinction. Cet amalgame a contribué à ternir, en partie, l'image des associations locales qu'ils considèrent comme les alliées du pouvoir local.

Par ailleurs, les habitants de certains quartiers d'Annaba disent ne pas connaître le Maire de la ville. Cela confirme que le pouvoir local n'intéresse qu'une partie de la population ; un désintérêt qui n'est pas le propre d'Annaba puisque 56,5% des citoyens algériens déclarent ignorer le nom de leur maire⁽²⁵⁾.

L'extrême faiblesse de relations entre les différentes parties prenantes locales serait partiellement expliquée par la suprématie du pouvoir central sur le pouvoir local. Le maire d'Annaba (mandat 2007-2012) a avoué que «le P/APC a les bras liés. La commune est un organisme qui s'autogère, même en l'absence d'une assemblée élue alors qu'un maire élu se doit de mettre en pratique ses promesses électorales. Quelle est le rôle de cette assemblée dans ce cas?».

Figure 1: La gestion locale vue par les citoyens (%)



Source : Mellakh A., 2011.

Un mouvement associatif terni et peu crédible:

Les citoyens enquêtés ont admis dans leur majorité (soit 86.5%), que les associations devraient être le relais entre eux et les pouvoirs publics. Ces enquêtés ont insisté sur le fait que les associations pourraient constituer pour eux un réel canal de transmission de leurs voix à condition qu'elles soient crédibles et capables de travailler sans contrepartie; autrement dit des associations citoyennes, neutres et responsables. Pour le moment la condition ne semble pas remplie. Lors des entretiens, les dirigeantes des associations ont avoué que le mouvement associatif, censé développer le lien social et être proche des citoyens, est pratiquement déconnecté de la société et vit en autarcie. Pour elles, le mouvement associatif est faible, désorganisé et inefficace, parce qu'il est de création récente, mais aussi parce qu'il manque souvent de moyens humains et matériels et dépend toujours de l'État. L'autre handicap majeur du mouvement associatif est le non professionnalisme des dirigeants. Seule une minorité de cadres associatifs a une brève expérience de l'engagement associatif, syndical ou politique. Ce qui explique les actions éparpillées et disparates; et la difficulté de communiquer et de fédérer les actions des associations: le mouvement associatif évolue sans stratégie de communication et dans un climat de rivalité, de conflits et de malentendus conduisant souvent à l'atrophie des associations⁽²⁶⁾. Cette série de difficultés explique la faible adhésion des citoyens, voire l'ignorance de son existence; les seules associations ayant un taux d'adhésion relativement fort sont les comités de quartiers du fait de leur proximité avec les citoyens. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ont plus de crédibilité (photo 1). D'ailleurs, les fréquentes dissidences au sein des comités de quartiers sont indicatrices d'une dévalorisation de leur image.

De surcroît, l'image du mouvement associatif est ternie en l'absence d'un code de bonne conduite et d'une charte associative⁽²⁷⁾, qui veilleraient au respect des règlements et des engagements de toutes les parties prenantes, ce qui les empêche de s'intégrer pleinement dans la vie sociale de la ville.

C'est une situation qui arrange beaucoup plus les politiques car elle permet de laisser en hibernation un concurrent fort plutôt qu'un partenaire.

Photo 1: Le bureau d'un comité de quartier



Comment être crédible quand on ne dispose même pas d'un local décent?

Source: Mellakh A., 2011

Une vision citoyenne négative fondée et justifiée:

Lors de l'entretien, le Président de l'APC d'Annaba (2007-2012) s'est déclaré compréhensif vis-à-vis des opinions des citoyens qu'il juge fondées et justifiées, car avant d'être élu Président de l'APC d'Annaba il ne comprenait pas comment la commune pouvait laisser la ville dans un état dégradé (routes et trottoirs défoncés, fuites d'eau, regards d'évacuation bouchés, invasion de moustiques,...). Une assemblée communale élue, à sa tête le Maire, a pour rôle d'administrer la commune, donc d'assurer son fonctionnement et

d'assumer sa direction, son impulsion et son contrôle. Vu de l'extérieur, les rouages administratifs et procéduraux n'étant pas perceptibles, la commune paraît inerte, passive, démobilisée et loin du discours électoral. Mais une fois à l'intérieur et de surcroît à la tête de l'APC, il a pris toute la mesure de la complexité de la réalité urbaine, des exigences de la gestion des ressources territoriales et des grandes difficultés qui entravent le bon fonctionnement de la commune dont une bureaucratie pesante et réticente voire résistante au changement, une dualité entre pouvoir local et central et une hégémonie du pouvoir central.

Le Président de l'APC avoue que le travail de proximité dans la ville d'Annaba est défaillant voire même inexistant. A ce propos, il reconnaît que la commune a besoin des associations locales pour être à la fois les médiateurs et les interlocuteurs des citoyens et de l'APC: les associations constituent un maillon indispensable pour se rapprocher, d'une part, des citoyens et être à l'écoute de leurs préoccupations, d'autre part pour diffuser les attentes et les propositions de l'APC concernant la vie locale. Mais elles sont nombreuses (près de 400 associations) sur le terrain, mais pas toujours actives. Elles devraient être capables de se regrouper, de travailler ensemble et de surpasser les conflits existants.

Le Président de l'APC se dit tout à fait conscient et convaincu de la nécessité du changement vers une démarche participative, mais sa concrétisation est problématique car la commune, en Algérie, est un système administratif rigide et introverti.

En Algérie où la situation générale de gestion territoriale est encore fortement centralisée (déconcentration et non décentralisation), on peut s'interroger sur les modalités concrètes de la transition vers le modèle de gouvernance. Faut-il parler, aujourd'hui, d'acteurs (postures d'intentionnalités et de rationalités) ou d'agents (postures d'exécution d'ordres, des éléments d'une chaîne de subordination hiérarchique)?

Autrement dit, la gestion se limite à l'exécution quasi machinale des tâches quotidiennes. L'esprit d'initiative et innovateur est absent et même s'il existe il est rapidement découragé, car les compétences font souvent peur. Cette peur émane le plus souvent de l'intérieur même du service ou de l'administration, rarement des élus, car l'administration est réticente à toute sorte de changement ou de réformes. La durée indéfinie au même poste d'activité fait que les administrateurs font ancrage des habitudes, des pratiques et des expériences acquises, même mauvaises. Dans ce cas, il est légitime de se questionner sur le rôle de l'assemblée communale élue ? Mais de pareils aveux de la part du Président de l'APC témoignent soit de sa démotivation, soit de son blocage, ou les deux à la fois. Démotivé, car en briguant la fonction de Maire, il est normalement voulu apporter un changement, laisser une empreinte, travailler pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Mais on est très vite confronté à des entraves bureaucratiques mais aussi réglementaires ayant comme conséquence la restriction des marges de manœuvre du Maire.

Mais la subordination de l'APC à la wilaya n'est pas la seule raison de sa défaillance. Dans beaucoup de communes, les élus ignorent même l'étendue de leurs prérogatives ou s'en désengagent. Cette situation découle en grande partie du flou existant dans les prérogatives, qui fait souvent oublier aux Maires qu'ils sont des élus et non pas des fonctionnaires du ministère de l'intérieur.

La concertation citoyenne. Souhaitée mais conditionnée:

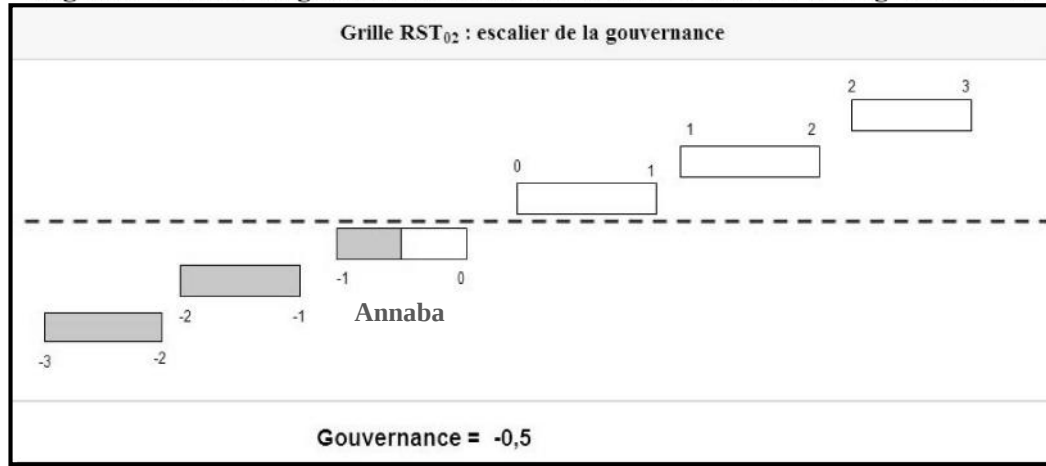
Le diagnostic de la perception des différents acteurs concernant la ville d'Annaba et sa gestion, de leur degré de satisfaction par rapport aux prestations fournies par l'APC d'Annaba, ainsi que leur engagement et leur implication dans la vie locale, a fait ressortir que le manque d'information et de communication entre les différents acteurs est la principale cause des problèmes et de la vision négative qu'ont les acteurs enquêtés les uns par rapport aux autres.

L'information est la clé de voûte de la gestion du territoire. Elle permet la cohésion entre toutes les composantes de la ville. Or dans la réalité, les démarches et les actions associant le citoyen à la vie publique, pour favoriser et consolider le sentiment de citoyenneté, sont

reléguées au second plan, mettant ainsi la ville d'Annaba en position négative en matière de gestion participative (fig.2).

Ces carences en information et en communication entre les acteurs constituent un obstacle au dialogue entre administrateurs et administrés, comme elles favorisent des réactions émeutières au moindre problème. Le citoyen, aujourd'hui, comme les associations et autres formations citoyennes ou professionnelles, n'ont que la rue pour exprimer leur désarroi, leurs attentes et leurs revendications.

Figure 2- Position négative de la ville d'Annaba sur l'escalier de la gouvernance



Source: Mellakh A., 2011. Application grille⁵ RST02

Pour y remédier, il est impératif de se remettre en question, de penser à de nouvelles approches de gestion, d'adopter une stratégie réelle et mettre fin à la politique d'improvisation, qui n'a eu comme résultats que la dilapidation des deniers publics et le gaspillage sous ses différentes formes dans des actions et des projets, sans résultats palpables et parfois même injustifiés.

On continue à faire des dépenses colossales pour venir à bout de problèmes ponctuels sans en chercher les causes réelles. De plus, on persiste à ignorer le citoyen comme la principale partie prenante, on gère le territoire pour lui mais malheureusement sans lui.

C'est dans de pareilles situations que l'Agenda 21 local s'impose et prend toute son importance. C'est l'outil adéquat qui, par sa philosophie et les principes auxquels il obéit, permet d'associer toutes les parties prenantes à la gestion du territoire et place le citoyen au centre de la stratégie.

Dans la crise politique actuelle, où le citoyen exige plus d'attention et réclame une assise réelle pour la démocratie (tab.1), remettre en question les pratiques actuelles de la gestion des collectivités locales est plus que salutaire.

Les enjeux du changement sont considérables et la collectivité en est la première bénéficiaire: une légitimité citoyenne, des citoyens responsables et solidaires et un compromis moral entre tous les acteurs.

C'est dans cette optique qu'on essayera de proposer les grandes lignes d'un plan d'actions, qui pourrait être une ossature d'un Agenda 21 local articulé sur la concertation et la participation de la société civile dans la vie locale.

Ces axes sont hiérarchisés selon leur fréquence d'occurrence dans les réponses des citoyens enquêtés, mais surtout selon la priorité d'intervention.

Tableau 1: Avis des citoyens et des associations enquêtés sur la concertation et les modalités de gestion

Critères	Evaluation (%)		
	Pas d'accord	d'accord	Sans commentaire
Participation citoyenne nécessaire	3	90	6
les élus sont seuls aptes à prendre des décisions	55	34	11
Organiser des conférences de citoyens	2	86	11
Faire entendre sa voix par le biais des associations	9	72	19

Source: Mellakh A., 2011.

Premier axe: Reconquérir la ville

La reconquête de la ville n'est possible que par la mise en œuvre de plusieurs actions favorisant le renforcement du rôle de la société civile dans la gestion de la ville. Par conséquent, il convient en premier lieu d'investir dans la société civile. La conjoncture actuelle se caractérise par la diversité des acteurs de la société civile agissant sur le territoire; des acteurs présentant des motivations, des expériences et des pratiques différentes. C'est un capital à ne pas négliger et qui a démontré son influence et son efficacité dans la résolution d'un bon nombre de situations et de conflits.

Il est donc primordial d'établir un état des lieux ou un diagnostic sur cette catégorie d'acteurs avant d'entamer une quelconque action. Cette étape est indispensable pour pouvoir, d'une part, identifier les associations de la société civile à intégrer dans les processus participatifs, d'autre part pour planifier les actions permettant une participation effective et optimale de la société civile.

En parallèle, il faut promouvoir l'action citoyenne et renforcer l'engagement civique. C'est le principal enjeu du de l'Agenda 21 Local et son renforcement sous-entend le consentement, de la part des décideurs locaux, de faire des concessions à la faveur des citoyens à travers:

- L'optimisation des forces et des ressources que recèlent les citoyens;
- L'appui et l'élargissement des plateformes et des actions dirigées par la société civile afin de développer des consortiums et d'accroître, ainsi, ses connaissances et ses capacités internes;
- Le renforcement des démarches pluri acteurs et en échangeant les expériences, pour consolider la coordination et la coopération.

Les enjeux majeurs de cette action sont d'instaurer un climat propice à la concertation et à la participation citoyenne: améliorer la qualité des relations citoyens/décideurs en œuvrant à l'établissement de la confiance, de l'ouverture, de l'échange et du partage; créer une base de données sur la société civile, et enfin favoriser la mise en réseau des associations et des expériences.

Deuxième axe: Favoriser la participation citoyenne

La participation citoyenne est l'un des fondements de la démocratisation de la gestion territoriale. Son intérêt réside dans l'allègement des tâches quotidiennes de gestion communale par l'implication des citoyens dans les actions de développement local.

Comment favoriser la participation citoyenne? Par l'ouverture et par la proximité, le rapprochement de l'assemblée populaire communale d'Annaba avec ses citoyens et à la ville en général suppose gérer autrement le territoire: impulser des changements d'attitudes et de comportements de tous les acteurs et à tous les niveaux, faire de la concertation une réelle pratique territoriale, et améliorer l'accès à l'information et la communication entre les différents acteurs. Cela suppose également mettre en place les cadres formels de concertation et de participation afin de légitimer la participation citoyenne. De plus, il est impératif que tous les acteurs s'investissent pour améliorer l'information et la communication. Pour pallier

aux déficits dans les domaines de l'information et de la communication, leurs efforts consisteront à:

- Organiser l'acquisition, l'analyse, la production et la diffusion de l'information et démocratiser son utilisation.
- Investir dans les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), pour, d'une part, faciliter l'accès à l'information et favoriser la prise de parole, et d'autre part mieux cibler la population jeune et promouvoir son engagement civique:
- Site internet pour la commune et pour les associations.
- Blog de vie municipale ; de vie de quartier.
- Des groupes thématiques dans les réseaux sociaux.
- Mettre en place une permanence téléphonique et un numéro vert, au niveau de la commune, pour faciliter le contact entre les citoyens et l'administration communale.
- Améliorer la diffusion de l'information entre les différents services communaux, pour une meilleure accessibilité et pour une utilisation optimale.

Ces actions permettront de mieux connaître les besoins des citoyens, d'améliorer la communication entre les acteurs, d'intégrer les savoirs faire et les compétences des habitants sur les problèmes les concernant directement, de favoriser les échanges entre les quartiers et de développer les liens sociaux et la solidarité entre eux et enfin de mobiliser les citoyens dans la vie locale pour qu'ils deviennent de vrais acteurs de leur ville.

Troisième axe : Agir pour les solidarités

«La solidarité est le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Ainsi les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. La solidarité conduit l'homme à se comporter comme s'il était directement confronté au problème des autres, sans quoi, c'est l'avenir du groupe (donc le sien) qui pourrait être compromis » (Encyclopédie Universalis)⁽²⁸⁾.

Cette définition fait ressortir deux faits; la responsabilité envers les concitoyens et la dépendance de ces mêmes concitoyens. Cette relation de causalité, nous oblige, en théorie, à être solidaires.

Aujourd'hui, les valeurs de solidarité s'effacent au profit d'une montée de l'individualisme et de l'égoïsme. Pourquoi? Car on confond trop souvent solidarité et apports financiers. Or la solidarité peut se manifester sous diverses formes et sous différentes échelles de valeurs: solidarité sociale, solidarité territoriale, solidarité économique.

La solidarité débute par la prise en compte des besoins réels des citoyens. L'enquête a montré que les besoins des citoyens sont basiques et sans exigence particulière : amélioration de l'alimentation en eau potable, de la gestion des déchets ménagers, l'entretien de la voirie et la création d'espaces verts.

La solidarité peut être aussi par l'organisation et le renforcement de l'action sociale. Elle représente un moyen efficace d'atténuer la sectorisation de la gestion de la commune d'Annaba, et donc un bon moyen de coordonner, de mutualiser et de rationaliser. Les effets pervers d'une sectorisation de la gestion sont nombreux dont les irrationalités et les gaspillages. A titre d'exemple, la commune d'Annaba et la Direction de l'Action Sociale (DAS) gèrent chacune un budget spécifique. Certes plusieurs aspects de l'action sociale sont couverts (aides aux plus démunis et aux personnes handicapées, emploi, infrastructures d'aide sociale,...) mais échappent à toute concertation et à toute coordination.

Enfin la solidarité peut se concrétiser par la sensibilisation des jeunes citoyens à participer à la vie locale. Les jeunes citoyens sont une force sociale et politique considérable qu'il convient de sensibiliser et de canaliser afin de réhabiliter, d'une part, leur engagement civique et d'autre part de les réconcilier avec la société. Il est constaté depuis deux décennies, un désengagement et un désintérêt progressif des jeunes pour la vie locale, du essentiellement à l'évolution des nouvelles technologies de l'information (internet). Mais en contrepartie ces

nouvelles technologies ont modifié leurs manières de communiquer et d'agir devenues virtuelles (Ness el Khir, Algerian United, **أخلاق مدينة**).

Pourquoi ne pas utiliser ce potentiel pour mieux approcher les jeunes citoyens et être à leur écoute. Plusieurs actions d'intérêt général peuvent être organisées à partir d'un forum. Autrement dit, utiliser internet comme passerelle entre les décideurs et les citoyens, à travers notamment la création de pages web communautaires. Mais le plus important c'est de pouvoir concrétiser ces actions sur le terrain, et que l'engagement ne demeure pas virtuel.

Les interventions peuvent cibler plusieurs domaines de la vie locale:

- Créer des emplois temporaires de proximité (contrats saisonniers ou occasionnels) à l'intention des jeunes habitant le quartier, afin de les responsabiliser et de les impliquer dans la vie locale.

- Utiliser l'école comme tribune de sensibilisation. Des témoignages d'enseignants affirment que les élèves vont jusqu'à sensibiliser leurs parents sur la nécessité de préserver leur cadre de vie. Des expériences de par le monde, ont montré le succès des Agendas 21 scolaires dans la sensibilisation et le renforcement de l'implication et de l'engagement des jeunes dans leur environnement immédiat. L'Agenda 21 scolaire est un projet pédagogique qui implique tous les acteurs au sein de l'établissement scolaire. Il repose sur un plan d'action qui répond à des problématiques sociales ou environnementales identifiées à l'échelle de l'établissement. Ces actions pédagogiques permettent de développer, chez les élèves, les valeurs de responsabilité et de solidarité.

Conclusion:

La présente étude a tenté d'apprécier la place de concertation dans la gestion territoriale de la ville d'Annaba. De l'enquête sur terrain, il ressort quelques points saillants. Tout d'abord, il a été constaté l'inexistence, au niveau local, de procédures réglementaires mise en place d'Agenda 21 local, alors que la loi oblige les pouvoirs publics à se concerter avec toutes les parties prenantes, y compris les citoyens, et de les associer à la dynamique locale.

Il a été constaté également que la concrétisation de la participation et de la concertation prend le plus fréquemment la forme d'une formalité obligatoire. La gestion territoriale est minée par les suspicions, la méfiance voire la défiance de chaque partie envers les autres parties.

Plus globalement, au niveau d'une ville du rang de la ville d'Annaba riche de son patrimoine, de son histoire et de son économie, on déplore l'absence d'une stratégie de développement local claire et cohérente, et ce malgré les moyens colossaux que déploie l'État (le Soir d'Algérie 30/11/2009, L'Est républicain 22/04/2015).

On est en mesure de dire que beaucoup reste à faire pour remettre la gestion locale sur de solides bases et pour instaurer un climat de confiance mutuelle entre tous les acteurs de la ville, et propice au travail participatif. Cela sous-entend une remise en question des pratiques actuelles de gestion du territoire de la ville et une réelle volonté de changement de la part de tous les acteurs, l'instauration d'une confiance mutuelle et partagée, et l'engagement effectif des acteurs.

C'est là les conditions sine qua non d'une participation citoyenne aux affaires du territoire, et donc d'une gestion territoriale plus démocratique et plus solidaire. Dans cette optique, quelques pistes d'actions ont été proposées. Elles pourraient servir d'ébauche à un projet d'Agenda 21 local, pouvant avoir comme thème «Apprendre à vivre ensemble à Annaba», et dont le principal enjeu est l'amélioration de la qualité de vie. Poursuivre dans cette voie, suppose non seulement une connaissance approfondie et expérimentée et sur un diagnostic précis et partagé du territoire, où chacun est un utilisateur, un producteur et un fournisseur d'informations fiables et actualisées (données, renseignements, expériences, connaissances, etc.); l'implication effective, lors des réunions publiques et des réunions de quartiers, des différentes parties dans les choix, les conceptions, les réalisations et les suivis des projets locaux.

Cette feuille de route n'aura de poids substantiel sans une impulsion politique, une volonté et une conscience, des décideurs locaux et nationaux, de la nécessité d'un changement dans les modes de gestion urbaine. En effet, l'inefficacité de l'actuelle gestion territoriale résulte du fait que « nous pensons demain avec les idées d'hier et nous voulons gérer demain avec les institutions d'avant-hier »⁽²⁹⁾ et de l'absence d'une vision stratégique, partagée et solidaire. Etre stratégique traduit aussi la capacité de faire des compromis entre les motivations, les intentions et les ambitions du porteur du projet et les exigences et les attentes des autres acteurs du territoire⁽³⁰⁾.

Références bibliographiques:

- 1-BAIETTO Jean-Paul, FREBAULT Jean (1996), De l'aménagement au management urbain, dans L'Aménageur urbain face à la crise de la ville, Club Des Maitres d'Ouvrages d'Opérations complexes, Edition de l'Aube.
- 2-GUIHÉNEUF Pierre-Yves, (2009), Concertation territoriale et gouvernance. Les enjeux d'une meilleure synergie. Chroniques de la gouvernance 2009-2010, Institut de recherche et débat sur la gouvernance - IRG, Éditions Charles Léopold Mayer
- 3-Rapport de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Section III, Chapitre 28, (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992)
- 4-JAGLIN Sylvie, (1995), Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. - Pouvoirs et périphéries (1983-1991), IRD ORSTOM, Collection Hommes et sociétés, Editions Karthala. 484 p.
- 5-LÉSVEQUE Benoît et MAGER Lucie, (1992), « Le développement régional et local un élément central d'un nouveau contrat social », In: Bâtir le Québec des régions, Conseil fédéral Développement régional et local, CSN, 17-18 mars, 18 page
- 6-DENIEUIL Pierre-Noël, Introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial. Analyse et synthèse bibliographique en écho au séminaire de Tanger, 25-27 novembre 1999. SEED DOCUMENT DE TRAVAIL N° 70
- 7-DELFAU Gérard, (1998), Le retour du citoyen, démocratie et territoire. Editions de l'Aube, Paris.
- 8-ABDELKAFI Jellal, Urbanisation, planification spatiale et politiques urbaines au Maghreb contemporain, Réunion méditerranéenne sur la « Gestion des villes et développement durable » Barcelone, 3-5 septembre 2001
- 9-BAIETTO Jean-Paul, FREBAULT Jean, (1996), De l'aménagement au management urbain, dans L'Aménageur urbain face à la crise de la ville, Club Des Maitres d'Ouvrages d'Opérations complexes, Edition de l'Aube
- 10-BOURDIEU Pierre, (1961), Sociologie de l'Algérie, Presses Universitaires de France.
- 11-SEMMOUD Bouziane, (2010). Maghreb et Moyen-Orient dans la mondialisation. Armand Colin, Collection U, 318p.
- 12-OCDE, (2012), Vers une croissance verte: Suivre les progrès Les indicateurs de l'OCDE. Les indicateurs de l'OCDE. Études de l'OCDE sur la croissance verte, Editions de l'OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264111370-f>
- 13-AGASSANT Benoit (2004). L'agenda 21 local, meilleur outil pour le développement durable ? CERAM, Sophia Antipolis. European School of Management. France.
- 14-BEREZOWSKA-AZZAG Ewa, (2011), Projet urbain, guide méthodologique. Connaître le contexte de développement durable. Synergie, Alger.
- 15-République Algérienne Démocratique et Populaire, Rapport national Algérie pour le Sommet Mondial du Développement Durable. Johannesburg, 2002
- 16-BEREZOWSKA-AZZAG Ewa, *loc.cit.*
- 17-Bulletin Officiel n°6 du Conseil National Economique et Social (CNES). « Rapport sur la ville Algérienne ou le devenir urbain du Pays », 2003. Algérie. (14)
- 18-Comité 21, Réseau d'Agenda 21 <<http://www.comite21.org/nos-actions/cooperation/axes-travail/comite-21-mediterraneens.html>>
- 19-BEREZOWSKA-AZZAG Ewa (2011). Projet urbain, guide méthodologique. Connaître le contexte de développement durable. Synergie, Alger
- 20-Ibid.

21-MELLAKH Amina (2011), Agenda 21 local et concertation. Entre discours et réalité. Cas de la ville d'Annaba (Nord-est algérien). Mémoire de magistère, département d'aménagement, Université Badji Mokhtar-Annaba, Algérie, 162 pages.

22-Ibid.

23-MITCHELL RONALD K & al, Toward a theory of stakeholder identification and salience: defining the principle of who and what really counts. In: *The Academy of Management Review*, Vol. 22, No. 4 (Oct., 1997), pp. 853-886

24-COQUILLAUD Quentin, (2012), «Citoyens, sociétés civiles et pouvoirs publics : nouveaux enjeux, nouveaux défis». Actes du séminaire international CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale)-IRG (Institut de Recherche et débat sur la Gouvernance). Mercredi 13 juin 2012.

25-BENMERAD Mohamed Salah, « La communication de proximité comme outil du développement local ». In : *La gestion des collectivités locales (Communications du séminaire sur La gestion des collectivités locales Université Mentouri de Constantine 9 – 10 Janvier 2008)*, CHERABI A. BENHASSINE N. (dir), Laboratoire de recherche - Grand Maghreb - Economie et Société - Université Mentouri de Constantine, p 19-30.

26-DERRAS Omar, «Le fait associatif en Algérie. Le cas d'Oran». In: *Insaniyat* n°8, mai-août 1999, pages 95-117. URL: <<http://www.crasc.org/article-527.html>

27-Idem.

28-Article "Solidarité sociale", Encyclopédia Universalis

29-CALAME Pierre, (2003), *Mission possible, penser l'avenir de la planète*, Éditions Charles Léopold Mayer, France. 252 p.

30-BOUINOT Jean et BERMILS Bernard, (1995), *La gestion stratégique des villes. Entre compétition et coopération*; Armand Colin, France.

Notes:

1-Note en page 5 L'inflation juridique est une multiplication des textes de lois et des changements accélérés de leur contenu. Citoyens, voire professionnels du droit, ont en effet de plus en plus de peine à savoir quelles règles sont applicables.

2-Note en page 6 La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le sommet de la Terre)

3-Note en page 7 Le Comité 21, appuie depuis 2003, avec le concours d'Enda Europe, la création d'un Comité 21 algérien dirigé par Layashi Yaker, ancien ministre. Le Comité 21 accompagne les actions de cette nouvelle structure, en particulier en mobilisant les adhérents de ses quatre Collèges présents en Algérie et en animant des sessions de formations. Les principales missions de ce Comité 21 sont de renforcer la participation de la société civile aux enjeux de développement durable en Algérie (traitement des déchets, protection des zones côtières, lutte contre la désertification ...) et de soutenir les Agenda 21 locaux (Tipaza, Tiout, quartiers d'Alger...). Ces actions sont développées en partenariat avec l'Ambassade de France en Algérie, le ministère algérien de l'Environnement et le PNUD

4-Note en page 8 Association AFAD, Association Bled el Anneb

5-Note en page 16 La Grille RST₀₂ est un outil de questionnement et d'analyse destiné à mettre en lumière les points faibles et les points forts d'un projet au regard de critères de développement durable par une analyse multicritères. Une liste de 29 critères est passée en revue en fonction d'une échelle d'appréciation (prise en compte : mal=-3 ; non=0 ; moyen=1, Assez bien= 2 ; Bien=3). Grâce aux modules et les sorties graphiques développés sous Microsoft Excel et Open Office Calc, la grille RST apporte un éclairage sur le potentiel d'amélioration du projet.